

Montréal, le 22 avril 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**A :** Tous les participants

**Objet :** Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP »)  
Dossier de la Régie : R-3947-2015

---

Chère consoeur, chers confrères,

Le 23 mars 2016, la Régie de l'énergie (la Régie) publiait sa décision procédurale D-2016-048 relative au dossier mentionné en objet, dans laquelle elle annonçait qu'elle envisageait la tenue d'une séance de travail et convoquait une rencontre préparatoire préalable qui s'est tenue le 8 avril 2016. Lors cette rencontre préparatoire, les participants ont confirmé leur disponibilité à la tenue d'une séance de travail envisagée durant la semaine du 2 mai 2016.

Par la présente, la formation au dossier me demande de vous confirmer la tenue d'une séance de travail portant sur l'examen des normes CIP faisant l'objet du présent dossier. Cette séance de travail se tiendra le **5 mai 2016 à compter de 9 h**, dans la **salle Jean-Paul-Riopelle** de ses bureaux de Montréal.

La Régie n'ayant pas rendu sa décision sur la demande du Coordonnateur d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements contenus à la pièce B-0007 du dossier, ce document ne sera pas traité à cette rencontre et les informations qu'il contient ne seront pas divulguées.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour intégrant les sujets identifiés par la Régie ainsi que les textes des normes annotés à des fins de discussions. La Régie demande aux intervenantes de lui transmettre, au plus tard le **27 avril 2016 à 16 h**, la liste des sujets additionnels qu'elles souhaitent aborder. Elle demande également aux participants de lui fournir, à la même date, la liste des personnes qui assisteront à cette séance.

Veuillez agréer, chère consoeur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml  
p.j.